

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET DE LA REFORME
HOSPITALIERE**



**POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DANS LE
DOMAINE DE LA SANTE**

Septembre 2015

L'Etat œuvre en permanence pour l'amélioration et la préservation de la santé du citoyen.

Le renforcement qualitatif et quantitatif de la prise en charge sanitaire des citoyens est une priorité du gouvernement inscrite dans son plan d'action. Cet axe important de l'action sociale du gouvernement s'articule autour de la poursuite du développement de la prévention, de l'amélioration de l'organisation des soins et de la disponibilité des produits pharmaceutiques.

Le secteur de la santé doit faire face aux poids des maladies non transmissibles en mettant en place des dispositifs appropriés de prévention et de contrôle tout en maintenant les efforts en matière de maîtrise des maladies transmissibles. Il doit également relever les défis relatifs aux objectifs du millénaire pour le développement.

Dans le domaine de l'organisation et du fonctionnement du système national de santé, le plan d'action du gouvernement accorde une attention particulière à l'amélioration de l'accès équitable aux soins, à la prise en charge des urgences et l'encouragement de l'investissement privé et public pour améliorer l'offre de soins notamment dans les zones défavorisées.

Le secteur s'est doté depuis 2014 de deux importants programmes nationaux de santé dont la mise en œuvre est en cours :

- le plan national 2014-2018 de lutte contre les facteurs de risque des maladies non transmissibles ;
- le plan national cancer 2015-2019.

Des mesures d'ordre juridique et organisationnel ponctuent la stratégie du secteur pour atteindre l'objectif de réforme du secteur en vue de sa modernisation et de son adaptation aux besoins nouveaux et futurs en matière de santé.

Mesures en matière de prévention :

En matière de prévention, le secteur déploie des efforts pour consolider la lutte contre les maladies transmissibles et pour engager de manière résolue un processus de lutte et de prévention contre les maladies non transmissibles. Dans ce cadre, il s'agit de :

- consolider et renforcer des programmes nationaux de prévention qui s'inscrivent dans l'objectif de l'élimination des maladies transmissibles prévalentes, de développer de nouveaux programmes et plans de prévention et mettre en place un dispositif de veille épidémiologique approprié ;
- Mettre en place le cadre de coordination national multisectoriel de lutte contre les maladies non transmissibles institué par décret exécutif et engager la mise en œuvre du plan national de réduction des facteurs de risque communs (tabagisme, sédentarité, mauvaise alimentation)aux maladies non transmissibles prévalentes ainsi que le développement d'un système de surveillance de ces facteurs de risque ;
- Redynamiser et /ou mettre en œuvre les programmes de prévention et de dépistage des cancers et des autres maladies chroniques;

- Développer et renforcer des programmes spécifiques de prévention aux wilayas du Sud.

Mesures en matière de protection maternelle et infantile :

En matière d'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant, le secteur œuvre notamment pour réduire le taux de mortalité maternelle et infantile par :

- Le lancement du plan national de réduction accélérée de la mortalité maternelle 2015-2019 basé notamment sur l'accès universel à des prestations de qualité tout au long de la grossesse et de l'accouchement ;
- Le renforcement et le suivi des grossesses et l'amélioration des prestations de soins néonataux ;
- Le renforcement de la protection vaccinale ;
- Le développement de la prise en charge intégrée de l'enfant en offrant des soins complets à l'enfant notamment préventif,
- L'adoption et la mise en œuvre de mécanismes de maîtrise des causes de décès.

Mesures relatives à l'offre de soins, l'organisation et le fonctionnement du système de santé :

Le développement des soins spécialisés sur l'ensemble du territoire, l'amélioration de la prise en charge des pathologies lourdes et des urgences cardiaques et médico-chirurgicales constituent des axes prioritaires du secteur. A cet effet, le secteur œuvre en vue de :

- La mise en œuvre du plan national cancer 2015-2019 dans ses axes relatifs à l'amélioration du diagnostic, du traitement notamment par radiothérapie et à l'allègement du circuit du malade ;
- Le développement de la greffe d'organes ;
- L'amélioration des urgences cardiaques et médico-chirurgicales par une mise à niveau des moyens humains et matériels ;
- Le renforcement du dispositif de jumelage entre les établissements de santé du sud, des hauts plateaux et du nord pour assurer des soins spécialisés ;
- Le renforcement des capacités en infrastructures hospitalières ;
- L'organisation du développement des soins à domicile.
- La modernisation du système d'information sanitaire et la généralisation de la télémédecine ;
- L'amélioration de la répartition des praticiens spécialistes au niveau national ;
- La réactivation du dossier contractualisation avec les organismes de sécurité sociale ;
- l'évaluation et la normalisation de l'activité du secteur privé.

Dans le domaine pharmaceutique : Le secteur œuvre en vue de :

- Poursuivre les efforts afin d'assurer en permanence la disponibilité des produits pharmaceutiques ;
- Encourager le développement des investissements par un traitement diligent des dossiers ;
- Finaliser les procédures d'installation de l'agence nationale des produits pharmaceutiques.

Au plan législatif : Le secteur s'attèle à finaliser l'avant-projet de loi sur la santé dont l'objectif est de corriger en profondeur le système de santé tout en consolidant les principaux acquis en particulier la prévention et l'accès quasi universel aux soins préventifs et curatifs. Ce projet est une concrétisation d'une des mesures figurant dans le plan d'action du gouvernement.

Mesure visant l'amélioration des prestations : Depuis 2013, le secteur a mis en place un programme d'action pour la réhabilitation du service public de santé. Ce programme d'action comporte des mesures visant l'amélioration de l'accueil des usagers et des prestations fournies. Sa mise en œuvre l'objet d'une évaluation régulière.

Le processus en cours de mise à niveau de l'organisation et du fonctionnement du système national de santé sera renforcé avec l'adoption de la nouvelle loi sur la santé. L'objectif est de répondre au mieux aux besoins de santé des citoyens et de pouvoir faire face à de nouveaux défis dans ce domaine.